



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi, 4 avril 2024

Proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif : l'UMIH et Gîtes de France® souhaitent promouvoir l'offre classée située en zone rurale.

La proposition de loi d'Annaïg Le Meur et d'Iñaki Echaniz vise à lutter contre les phénomènes d'éviction des résidents permanents des zones tendues en favorisant la mise sur le marché de logements destinés à la location de moyenne et longue durée.

Ces dernières années, la croissance exponentielle des locations sauvages de courte durée a en effet, profondément bouleversé la physionomie de nos territoires avec des effets délétères pour le tissu économique et social.

Cette démarche très attendue par des milliers de professionnels permettra de réguler l'essor des meublés non classés en alignant les règles fiscales et réglementaires sur celles des locations longue durée.

Dans le cadre du débat parlementaire, l'UMIH et Gîtes de France souhaitent que l'abattement forfaitaire maximal soit réservé aux meublés faisant l'objet d'un classement et qui ne sont pas situés dans des zones géographiques présentant un déséquilibre significatif entre l'offre et la demande de logements.

Pour les deux organisations, il est en effet essentiel de promouvoir les démarches de classement qui permettent de structurer l'offre d'hébergement et préserver le potentiel touristique des territoires ruraux.

Pour l'UMIH, il est aujourd'hui nécessaire de se doter de règles plus justes au niveau national tout en préservant la capacité des territoires à tenir compte des spécificités locales en matière de logement.

Le réseau Gîtes de France® souhaite quant à lui, préserver sa spécificité car l'immense majorité de ses hébergements a fait le choix de la qualité en s'inscrivant dans une démarche de classement et un suivi régulier de cette qualité. Par ailleurs, Gîtes de France® propose que les zones agricoles et zones boisées puissent être intégrées aux territoires ruraux.

Contact Presse Gîtes de France®

Agence 914

Juliette Laniray - juliette@agence914.fr - 06 11 76 22 09

Camille Néblai - camille@agence914.fr - 06 30 60 29 61

Contact Presse UMIH

Charlotte Le Moniet - communication@umih.fr - 07 87 02 69 66

À propos de Gîtes de France®

Créée en 1955, la Fédération Nationale des Gîtes de France® est un acteur de référence en Europe de l'accueil chez et par l'habitant, 42000 propriétaires ouvrent les portes de leurs demeures et proposent plus de 55 000 hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, gîtes d'enfants, gîtes d'étapes, campings & chalets) dans toute la France. Le Réseau d'hébergements touristiques marchands "Gîtes de France et Tourisme Vert" entend favoriser les séjours touristiques dans les meilleures conditions d'accueil et de confort, satisfaire aux exigences et besoins d'un tourisme d'authenticité, de nature, de calme, de découverte et d'espace et contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, principalement en milieu rural.

A propos de l'UMIH

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 71% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, cafés, brasseries, du monde de la nuit, des professions saisonnières, ainsi que des traiteurs dans toutes les régions et départements de France (métropole et outre-mer). L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis dans 106 fédérations départementales (outre-mer inclus).